

République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL A L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT**

**Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
« UC- PIF »**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT ET LA RESTAURATION DES SAVANES
« PIFORES »**

**TERMES DE REFERENCE POUR LES SERVICES D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA REALISATION DE
L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES APPUIS AUX SOUS-PROJETS
AGROFORESTIERS PAYSANS IMPLIQUANT LES COMMUNAUTES LOCALES ET SOUS-PROJETS DE
CREATION ET D'EXPLOITATION DES PALMERAIES SOUS SYSTEME AGROFORESTIER DANS LES
PROVINCES DU KASAI CENTRAL ET KASAI ORIENTAL**

Décembre 2025

Table des matières	2
1. ABRÉVIATION	3
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
3. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET	7
4. OBJECTIF DE LA MISSION	Erreur ! Signet non défini.
5. TACHES DU CONSULTANT	21
6. METHODOLOGIE PROPOSEE	23
7. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DES LIVRABLES	24
8. MODALITE DE PAIEMENT	26
9. CONTENU DU RAPPORT	26
10. PROFIL CONSULTANT	27
11. OBLIGATION DU CONSULTANT	30

1. ABRÉVIATION

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ALE	Agence Locale d'Exécution
BAD	Banque africaine de développement
CAFI	Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale
CLD	Comité Local de Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels / Harcèlement sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESMAP	Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie
FONAREDD	Fonds National REDD+
GES	Gaz à Effet de serre
HIMO	Haute Intensité de la Main d'œuvre.
HVC	Haute Valeur de Conservation
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Normes environnementales et sociales
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGAPF	Projet de gestion améliorée des paysages forestiers
PIF	Programme d'investissement forestier
PIFORES	Programme d'investissement pour la Forêt et la Restauration des savanes
PIREDD Mai-Ndombe	Projet Intégré REDD+ dans la Province du Mai Ndombe
PIREDD MBKIS	Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PSAT	Plans Simples d'Aménagement du Territoire
PSE	Paie pour services environnementaux
TDR	Termes de Référence
SENASEM	Service national des semences
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence basée sur le Genre

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

a) Projets précédents ayant informé le contexte actuel

Depuis 2009, la RDC s'est engagée dans le processus REDD+ et a été sélectionnée en 2010 comme pays pilote du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF). Le Gouvernement a reçu deux financements majeurs : le Projet PIREDD/MBKIS (21,5 millions USD, BAD) et le Projet PGAPF (36,9 millions USD, Banque mondiale).

Le succès du PGAPF a permis d'obtenir des financements additionnels du CAFI via le FONAREDD pour le PIREDD/MND (30 millions USD) et du FEM (6,2 millions USD) pour étendre les actions dans l'ex-District du Mai-Ndombe en intégrant la biodiversité.

b) Projet actuel : PIFORES

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026, la Banque mondiale a priorisé le « Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes » (PIFORES) pour étendre les approches du PGAPF aux bassins Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu) et Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC. L'UC-PIF assure la maîtrise d'ouvrage pour le MEDD.

Le PIFORES est financé par l'Association Internationale de Développement (290 millions USD) et du fonds fiduciaires « Programme d'Aide à la Gestion du Secteur de l'Energie (10 millions USD pour la cuisson propre). L'accord de financement signé le 04 septembre 2023 est effectif depuis le 01 mai 2024.

Le PIFORES vise à améliorer la gestion des paysages forestiers et à renforcer les moyens de subsistance des communautés dans les zones sélectionnées du projet **via cinq composantes : via cinq composantes a savoir** : amélioration de l'aménagement du Territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées (i), développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance (ii), développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace (iii), Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats (iv), Mise en œuvre et suivi-évaluation (v).

Les enjeux et risques E&S majeurs sont entre autres : déforestation, braconnage, réinstallation involontaire, conflits fonciers, maladies végétales, zoonoses, exclusion sociale (peuples autochtones pygmées), travail des enfants et forcé, EAS/HS. Etc.

Normes applicables

C'est pourquoi il est classé dans sa globalité au risque élevé sur le plan environnemental et social et substantiel en VBG selon les critères de classification environnementale et sociale du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

Dans ce cadre, les différentes normes environnementales et sociales (**NES 1-8 et 10**) de la banque mondiale ont été pertinentes de la Banque mondiale

Les normes de pratiques de conservation pour les situations spécialisées dans la plantation d'arbres/arbustes, par ex, les directives ESHS de la SFI pour les plantations et les exigences de la NES 2 (Emploi et conditions de travail des planteurs), NES 6 (plantation sur les terres déjà converties ou

fortement dégradées, interdiction d'introduction délibérée des espèces exotiques présentant un risque élevé de comportement envahissant même si une telle introduction est permise en vertu de la réglementation en vigueur ; etc.) et celles de la Norme 10 sur la mobilisation des parties prenantes.

En ce qui concerne les risques EAS/HS, les recommandations et bonnes pratiques du Guide de Ressources sur les Violences faites aux femmes et filles décrites dans la Note Sectorielle de Santé seront d'application.

Suivant les arrangements de mise en œuvre repris dans l'accord de financement, la mise en œuvre des activités au niveau communautaire prévues au niveau des Sous-composantes 1.2 (Appui à la planification de l'utilisation des terres et au régime foncier au niveau du village), 2.1.a (Soutien aux communautés de petits exploitants agricoles), 2.2 (Restauration et protection du paysage) sera sous la responsabilité des Opérateurs locaux appelés Agences Locales d'Exécution (ALE). Sur la base du modèle du PGAPF, elles seront sélectionnées en fonction de leur ancrage sociologique et leurs capacités techniques. A travers des contrats de performance qu'elles signeront avec les Comités Locaux de Développement (CLD), les ALE faciliteront l'atteinte des objectifs quantitatifs au niveau de la zone d'intervention du projet.

L'ALE assurera l'encadrement technique nécessaire aux communautés locales structurées en CLD pour la mise en œuvre des activités prévues au niveau des composantes 1 et 2 du projet.

Les sous-projets objet de cette EIES appartiennent à la Sous-composante 2.1, Développement des chaînes de valeur en l'agroforesterie et en reboisement dans les zones de savane dégradées. Cette sous composante finance les activités suivantes :

2.1.a. Soutien aux communautés de petits exploitants agricoles : il sera question de promouvoir l'agroforesterie et les systèmes innovants de production qui offrent des avantages directs aux communautés paysannes dans les aires identifiées situées dans un rayon de 25 km des routes nationales pour un maximum d'impact et pour un accès au marché. En s'appuyant sur la planification améliorée de l'utilisation des terres et la sécurité foncière appuyée dans le cadre de la composante 1, le projet va mettre l'accent sur le soutien des investissements stratégiques durables qui améliorent les moyens de subsistance de ces communautés

2.1.b. Soutien aux investissements du secteur privé : Le projet fournira des subventions basées sur la performance à des petits propriétaires fonciers sélectionnés, en mettant des moyens à leur disposition en vue de mettre en œuvre des pratiques innovantes et durables. Ces subventions les aideront à surmonter un large éventail d'obstacles financiers et non financiers qui entravent l'investissement privé pour réaliser les plantations, qu'il s'agisse des coûts initiaux élevés et la rentabilité tardive, l'accès limité au crédit, l'insécurité foncière, la concurrence avec les activités informelles, ainsi que des coûts de transaction élevée pour le développement des affaires etc.

Globalement, les cibles des surfaces sont reprises dans le tableau dans le cadre des activités de la composantes 2



Tableau 1 : Cible des plantations dans le cadre du PIFORES

Plantation dans le cadre du projet	Surface
Acacia (pour charbon de bois)	84000 hectares
Palmeraie	6000 hectares
Agroforesterie diverse	6000 hectares
Arbres fruitiers	12000 hectares
Bois d'œuvre (Selon le choix de chaque fermier et communautés)	60000 hectares
Total	120000 hectares

Conformément aux normes et exigences de la Banque mondiale et des lois nationales, au processus gestion des Procédures d'analyse et de sélection des sous-projets agroforestiers de plantations en savane et création et d'exploitation des palmeraies, et de toute autre plantation sur les espaces dégradés, les premières plantations des appui aux sous-projets agroforestiers paysans impliquant les communautés locales (CLD) ainsi que des mises en place des palmeraies avec les CLD au travers les Agences Locales d'Exécution devraient faire l'objet d'une EIES à une échelle géographique (province/territoire).

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter une firme ayant pour mandat principal l'élaboration de cette Etude d'impact environnemental et social (i) des appuis aux sous-projets agroforestiers paysans impliquant les communautés locales, (ii) sous-projets de création et d'exploitation des palmeraies sous-système agroforestier dans les Provinces du Kasai Central et Kasai Oriental en cluster géographiques au niveau territorial.

Cette EIES devra émerger : une série des critères environnementaux et sociaux y compris l'EAS/HS auxquels les petits exploitants devront adhérer et ils seront intégrés dans les accords de subventions aux exploitants ; (i), des normes/standards de gestion durable des espaces sylvicoles et agroforestiers applicables aux petits exploitants (ii) seront prises en compte. Ces critères et des normes/standards de gestion durable des espaces sylvicoles et agroforestiers devront s'appliquer aux autres nouvelles plantations appuyées par le projet. Les principes et les orientations qui guideront l'élaboration de ces normes sont repris dans le CGES du projet.

3. OBJECTIF DE LA MISSION

Afin d'assurer la conformité avec les exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, le Gouvernement de la RDC voudrait élaborer une Etude d'Impact Environnemental et Social des appuis aux sous-projets agroforestiers paysans impliquant les communautés locales et sous-projets de création et d'exploitation des palmeraies à l'échelle géographique des Provinces du Kasai Central et Kasai Oriental et groupés par Territoire.

De manière général, l'objectif de l'EIES est de déterminer, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux du sous projet selon les exigences du CES (de la Banque mondiale) et de ses normes.

Cette EIES devra :

- Adopter des mesures différenciées de telle sorte que les impacts négatifs ne touchent pas de façon disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement qu'offre le projet.

- Utiliser, chaque fois qu'il convient, les institutions, lois, procédures, réglementations et systèmes nationaux en matière environnementale et sociale pour l'évaluation, la préparation et la mise en œuvre des projets.
- Promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur dans la supervision et le suivi environnemental du projet, notamment la formation sur l'audit environnemental, l'hygiène et sécurité.
- Inclure les risques spécifiques des communautés, identifier les groupes les plus vulnérables, les endroits où les femmes se sentent moins en sécurité, les différentes formes de VBG et comment la communauté fait face aux violences faites aux femmes, y compris les risques et les vulnérabilités spécifiques auquel les enfants font face, y compris les enfants de rue et autres groupes d'enfants marginalisés, ainsi que leurs besoins en termes de sécurité et assistance sanitaire. Cet exercice sera fait en suivant les conditions pour les consultations avec ces groupes qui sont établies ;
- Faire ressortir clairement une série des critères environnementaux et sociaux y compris l'EAS/HS ; (i), des normes/standards de gestion durable des espaces sylvicoles et agroforestiers applicables aux petits exploitants et création des palmerais (ii). Ces deux éléments devront s'appliquer aux autres nouvelles/ aux plantations ultérieures plantations appuyées par le projet au-delà des premières plantations pilotes dans les zones d'intervention initiales du projet. En plus un guide agroenvironnemental devra ressortir pour toutes plantations pour les petits exploitants au niveau communautaire.

4. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

4.1. Location administrative et géographique

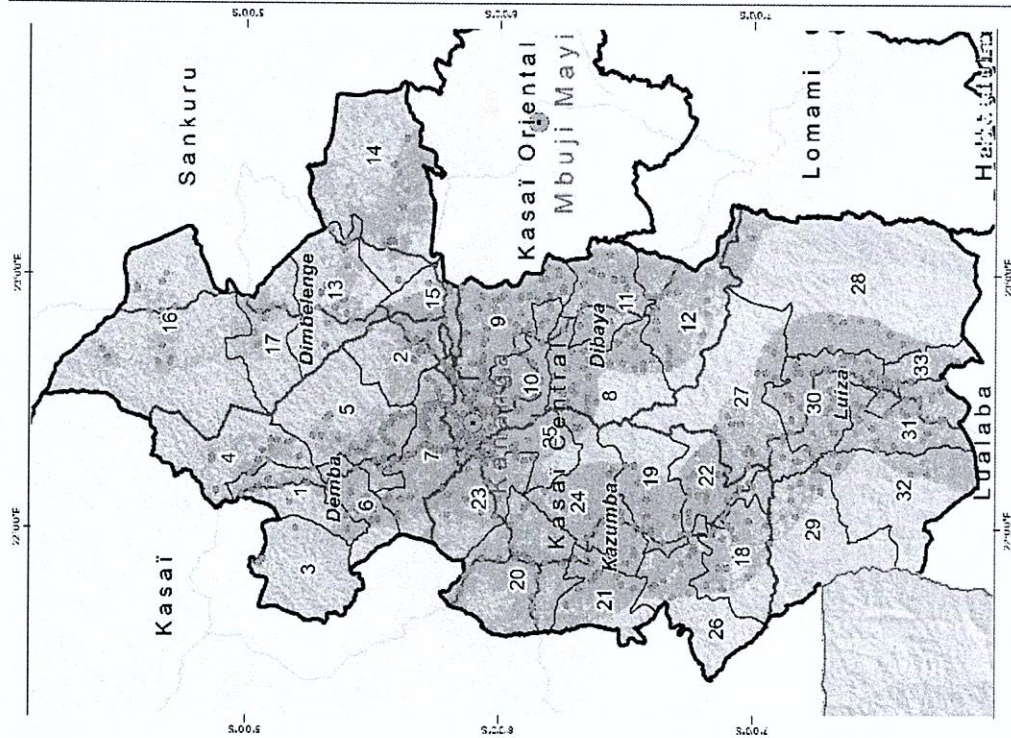
Ces travaux seront réalisés dans les 10 Territoires (dont 5 territoires par Province) des Provinces de Kasai Central et Kasai Oriental dont respectivement dans les territoires de Kazumba, Demba, Dimbelenge, Dibaya, Luiza pour la province du Kasai Central et les territoires de Lupatapata, Tshilenge, Miabi, Katanda et Kabeya Kamwanga pour la province du Kasai Oriental. Selon l'approche de mise en œuvre, ils seront exécutés 25 km de part et d'autre de la route nationale et dans une estimation de 460 villages et 53 secteurs touchés dans l'emprise des activités du projet. Les cartes ci-dessous illustrent les zones potentielles d'exécution des activités du sous projet dans les territoires et secteurs des Provinces de Kasai Central et Kasai Oriental.





RDC / Province du Kasai Central

Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)



N°	Territoire	Secteur	N°	Territoire	Secteur
1	Demba	Bena-Mamba	18	Kazumba	Bashi-Mbote
2		Diofwa	19		Bena-Ngoshi
3		Lombelo	20		Bulungu
4		Lusonge	21		Kafuba
5	Demba	Muanza-Ngoma	22	Luiza	Kavula
6		Tshibote	23		Matamba
7		Tshibungu	24		Miao
8		Dibanda	25		Muswaswa
9	Dimbelenge	Dibatale	26	Luiza	Tshitadi
10		Kamwandu	27		Bambaile
11		Kasangidi	28		Bushimale
12		Tshishilu	29		Kabalekese
13	Dimbelenge	Kunduyi	30	Luiza	Kalunga
14		Lubi	31		Loatshi
15		Lubudi	32		Lueta
16		Lukibu	33		Lusanza
17		Mashala			

Chefs-lieux des Provinces

Routes Nationales

Territoires

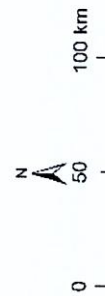
Provinces

États

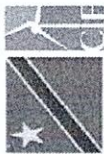
Villages situés dans la zone d'emprise du PIFORES

Collectivités touchées par la zone d'emprise (25 km de part et d'autre des routes nationales)

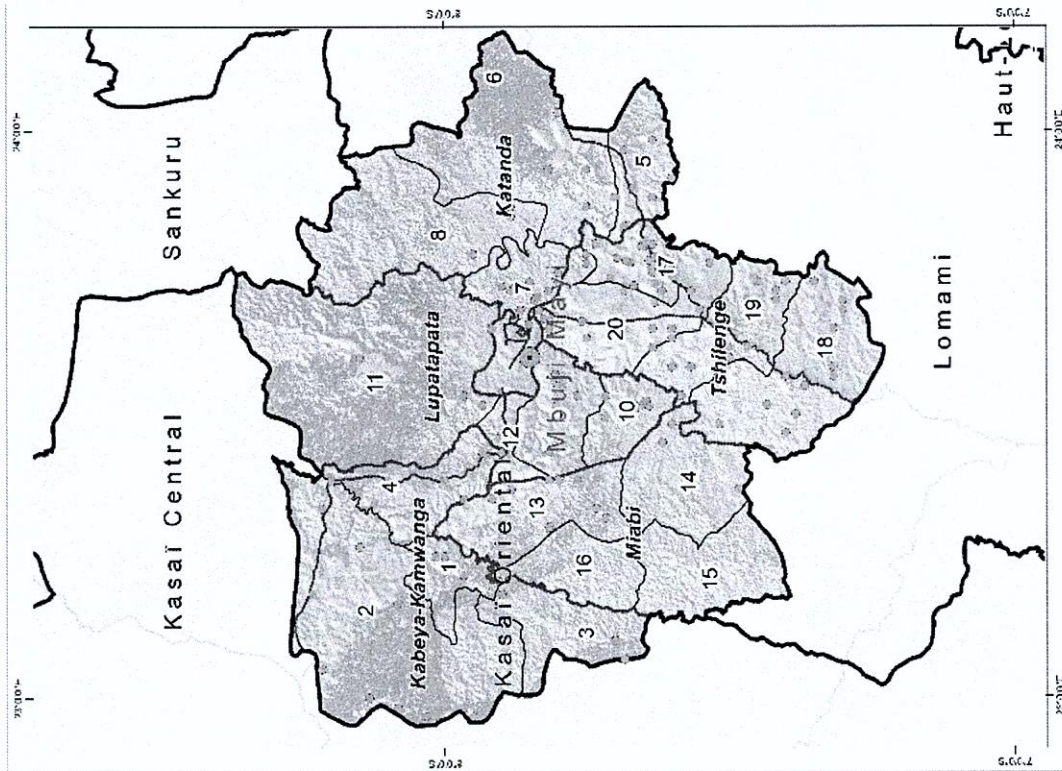
Savanes comprises dans la zone d'emprise du PIFORES (25 km de part et d'autre des routes nationales)



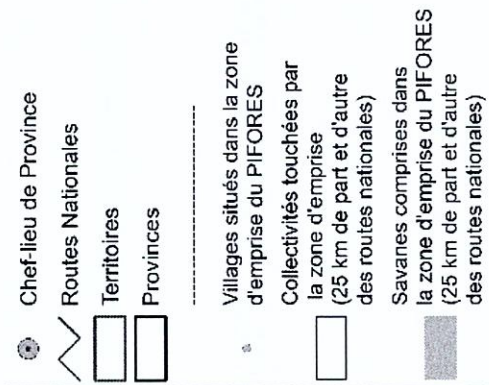
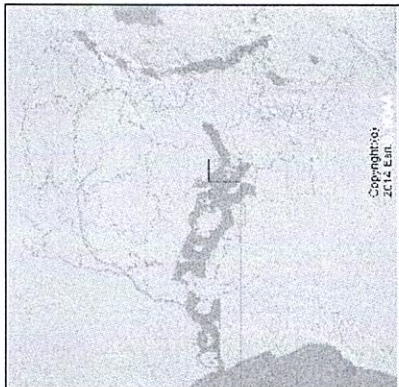
Sources : Référentiel Géographique Commun (RGC)
PACET, CNF-Végétation/UCL
Système de coordonnées géographiques WGS 1984
UC-PIF, Kinshasa, juin 2025



RDC / Province du Kasai Oriental
Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)



Province du Kasai Oriental			
N°	Territoire	Secteur	N°
1	Kalela	13	Kakangayi
2	Kabeya-	14	Movo-Nkatschia
3	Kamwanga	15	Miabi
4	Ndomba	16	Tshilundu
5	Baluba-Lubilanjili	17	Kalelu
6	Katanda	18	Kalondji-Sud
7	Mutuayi	19	Lukalaba
8	Nsangu	20	Tshipuka
9	Tshitolo		
10	Kabala		
11	Mudiba		
12	Lupatapata		
	Mukumbi		
	Mulenda		



4.2. Planification des sous-projets

Les activités préalables aux activités agro-forestières à mener seront la structuration des communautés et élaboration des PSAT mais aussi l'obtention du CLIP des communautés. Les activités seront mises en œuvre avec la combinaison des activités habilitantes et sectorielles. Pour se faire, des étapes primaires de structuration de milieu ainsi que d'élaboration des PSAT ainsi que d'obtention de CLIP seront des préalables de mise en œuvre des activités.

1. Structuration des communautés et création des CLD

La création des CLD (étape de structuration du milieu) est une activité initiale réalisée lors d'une dernière assemblée fondatrice dont le but est de mettre en place une structure officiellement reconnue pour traiter des aspects de développement des villages (ou localités) et d'adopter démocratiquement ses statuts et règlements d'ordre intérieur. Cette assemblée est précédée de la lecture et de l'explication détaillée des statuts, sur lequel s'appliqueront l'objet social principal des statuts, la gestion améliorée des ressources naturelles communes. Du point de vue méthodologique, les CLD sont créés lors d'un processus des plusieurs animations au travers des réunions et des assemblées électives des membres d'une manière participative avec les étapes principales suivantes :

- Étape 1 : Sensibilisation et mobilisation communautaire. Information large sur les objectifs du projet.
- Étape 2 : Identification des membres des Communautés Locales de Développement (CLD). Processus inclusif de sélection.
- Étape 3 : Formation et renforcement des capacités. Formation sur la gestion associative et technique.
- Étape 4 : Élaboration des statuts et règlements d'ordre intérieur. Rédaction et adoption des documents juridiques définissant les règles de fonctionnement, la gouvernance interne, les droits et obligations des membres, et les modalités de prise de décision au sein des CLD.
- Étape 5 : Reconnaissance légale des CLD. Enregistrement auprès des autorités compétentes.

2. Élaboration des Plans Simples d'Aménagement du Terroir (PSAT)

Pour le PSAT, grâce aux CLD créés qui sont le point d'ancrage au niveau terroir, le PSAT sera élaboré en séance ouverte à l'ensemble des membres de la communauté à l'aide de différents outils participatifs. Il consiste d'une part en la cartographie des espaces et d'autre part en l'analyse des usages et la programmation de leur évolution. Les étapes suivantes sont essentielles :

- Diagnostic participatif du terroir pour comprendre les usages actuels.
- Cartographie des ressources naturelles et délimitation des zones d'intervention.
- Identification des besoins et priorités communautaires en matière de développement.
- Définition des activités agroforestières adaptées au contexte local.
- Planification spatiale et temporelle des activités.
- Validation communautaire du plan d'aménagement.

3. Obtention du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

En plus de ces deux activités, plusieurs réunions des consultations seront réalisées en vue d'aboutir au processus d'obtention des CLIP des communautés qui sont des préalables essentiels à la mise en place des plantations agroforestières. Les étapes suivantes sont essentielles :

- Information complète et accessible sur le projet et ses implications potentielles (positives et négatives).
- Consultation inclusive de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables.
- Respect du délai de réflexion nécessaire à la communauté pour prendre une décision éclairée.
- Documentation rigoureuse du processus de consultation et des décisions prises.
- Formalisation du consentement par un accord écrit ou coutumier reconnu.
- Mise en place de mécanismes de recours et de révision des accords.

4.3. Consistance des travaux

Les grandes activités viseront à faciliter les investissements dans le paysage par les communautés de petits exploitants agricoles, réduisant ainsi la pression sur les écosystèmes fragiles des zones de mosaïque forêt-savane couvertes dans le Kasaï Central et le Kasaï Oriental. Pour l'amélioration de la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées.

4.3.1. Appuis aux sous-projets agroforestiers paysans impliquant les communautés locales

4.3.1.1. Brève description et prescriptions techniques

4.3.1.1.1. Les espèces d'arbres et d'arbustes à planter et des cultures vivrières

La sélection des espèces à utiliser a tenu compte des critères suivants : l'adaptation de l'espèce dans la zone du sous projet ; les valeurs alimentaire et nutritionnelles, écologiques, réponses aux besoins en énergie et culturelles ou sociales de l'espèce ; la disponibilité du matériel végétal (bouture, graine ou semence etc.) ; la capacité germinative des graines de l'espèce ; la forme et le port de l'arbre, le type de feuillage ; la maîtrise de leur sylviculture et du cycle agroforestier.

4.3.1.1.2. Description des espèces à planter

« Le Tableau 2 présente les espèces destinées principalement à la production de charbon de bois (notamment les espèces exotiques *Acacia auriculiformis* et *Acacia mangium*), ainsi que d'autres espèces locales et cultivées prévues pour la plantation. Le tableau inclus quelques exemples d'espèces locales congolaises (Wengé, Kambala/Iroko, Fraké/Limba) et d'espèces cultivées vivrières (niébé, arachide, haricot) envisagées dans le cadre du projet, à titre indicatif et non exhaustif. »

Tableau n°2 : Vue sur la description des espèces à planter dans le cadre du PIFORES

Espèces à planter	Nomenclature/Famille	Écologie	Climat	Croissance	Exigences
ACACIA AURICULIFORMIS RMIS	<i>Acacia auriculiformis</i> Fabaceae, ou Leguminosae	Résistante à la sécheresse, pouvant se contenter d'une pluviosité de 800 (600) mm par an, mais supportant aussi 2500 (3500) mm de pluies d'été. Les températures annuelles moyennes de son aire d'origine sont supérieures à 26°C. Plante d'origine d'Asie, Océanie et Afrique. Utilisée comme fourrage pour le bétail, bois de chauffe ou pour la fabrication du charbon de bois ; peut être utilisée pour la fertilisation des sols comme fixateur d'azote.	Climat tropical et subtropical.	Croissance rapide. (1,5 m de haut et 2 cm de diamètre dès la première année) (5/6 m de hauteur à l'âge de 3 ans et une quinzaine de mètres à 5 ans et proche de 25 mètres à 7 ou 8 ans)	Sensible au feu de brousse, Peu exigeant du point de vue climatique et pédologique
ACACIA MANGIUM	<i>Acacia mangium</i> Fabaceae, ou Leguminosae				
PALMIER A HUIL (variété améliorée)	<i>Elaeis guineensis</i> Arecaceae	Sols à PH voisins de la neutralité, ayant des teneurs plus élevées en éléments nutritifs et une forte capacité de rétention d'eau. Plante des zones intertropicales, occupent tous les habitats, cultivé aussi en savane, des forêts humides de basse altitude aux déserts, des mangroves aux forêts de haute montagne.	Climat tropical humide (chaud, 24 à 32°C et toute l'année).	1 an en pépinière et 3 ans de croissance végétative. Vitesse de croissance rapide ; germination facile	Pluviométrie de 1800 mm/an bien répartie sur toute l'année.

MANIOC	<i>Manihot esculenta</i> Euphorbiaceae	Sol léger, bien drainé et riche en potassium. L'azote favorise le développement des parties aériennes et la présence d'endomycorhizes facilite la nutrition phosphorée. Le manioc supporte une forte acidité des sols et des saisons sèches prolongées.	Climat tropical (pluviométrie annuelle supérieure à 750 mm par an, t° supérieur à 18°C).	Cycle de croissance de 9 à 24 mois, dépendant du génotype et des conditions environnementales. Il faut approximativement 2 mois après la plantation pour que les racines commencent à tubériser.	Les exigences du manioc sont en rapport avec le climat et le sol.
Maïs	<i>Zea mays</i> Poaceae	Le maïs s'acclimate à des milieux assez divers. Le meilleur sol est le terrain forestier et le Sol alluvionnaire. La t° moyenne voisine de 19° au cours de la végétation. (t° de germination 8 à 10° ; t° du semi à la formation des panicules 20 à 28° ; t° de maturation des fleurs 28 à 32°)	Climat chaud (Climat tropical)	Maturité des grains : 90 jours après le semis. (Émergence (4-10 jours) ; sevrage ; Initiation des épis ; Panicule visible ; Floraison femelle ; Limite des avortements (nombre final de grains) ; Stade des grains pâteux ; Maturité physiologique)	Le semis doit être réalisé dès que la température du sol est supérieure à 10°C pour permettre une bonne germination des semences. Le maïs est semé en lignes espacées de 75 cm environ pour le bon ensoleillement des plantes, avec une graine tous les 13 cm sur la rangée pour le développement racinaire.
NIÉBÉ	<i>Vigna unguiculata</i> L. Walp. Fabaceae (Légumineuses)	Adapté aux sols pauvres et à la sécheresse. Légumineuse à grain jouant un rôle important dans la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Fixation d'azote via Rhizobium. Ne tolère pas les sols engorgés.	Climat chaud (savane guinéenne, soudanaise, Sahel). Températures optimales autour de 28°C. Pluviométrie 500-1000 mm.	Croissance rapide. Cycle de 60 à 85 jours selon variétés : précoces (60-70j) ; semi-précoces (70-75j) ; tardives (80-85j). Floraison influencée par photopériode.	Pluviométrie 500-1000 mm/an. Semis mi-juin à mi-août. Sol sableux-limoneux bien drainé, pH légèrement acide à neutre. Enrobage semences recommandé. Fertilisation modérée.
ARACHIDE	<i>Arachis hypogaea</i> L.	Légumineuse à graines dont le fruit mûrit en terre (géocarpie). Préfère sols légers, sableux à sablo-limoneux bien drainés.	Climat chaud et tropical subtropical.	Cycle 90-150 jours selon variétés. Précoces : 90-110j ; tardives : 120-150j. Floraison	Sol léger, sablonneux, meuble, riche en calcium et potassium. pH optimal 6,0-6,5. Pluviométrie

	Fabaceae (Légumineuses)	Fixateur d'azote via Rhizobium. Graines riches en protéines (≥25%) et huile (≥45%).	Températures moyennes 25-30°C. Nécessite 500-1000 mm précipitations bien réparties. Sensible au gel.	4-6 semaines après semis. Formation souterraines fécondation.	500-1000 mm. Apport recommandé. bénéfique.	Buttage gypse
HARICOT	Phaseolus vulgaris L. Fabaceae (Légumineuses)	Plante annuelle adaptée conditions tropicales. Préfère sols sablo-argileux bien drainés, riches en matière organique (3-6%). Fixateur d'azote. Très sensible engorgement, salinité et vent.	Climat tropical et subtropical. T° optimales : 20-25°C ; végétative 15-25°C ; floraison 15-25°C. Sensible à >30°C et <10°C. Ne tolère pas le gel.	Cycle court 60-90 jours selon variétés. Précoces : 60-70j ; semi-précoces : 70-80j. Germination 4-10 jours. Floraison 30-40j après semis. Récolte haricot vert : 60-70j.	Sol sablo-argileux, bien drainé, profondeur 40-50 cm. pH optimal 6,0-7,5. Sensible salinité. Pluviométrie 350-500 mm ou irrigation (3000-8000 m³/ha). Plein soleil. Éviter engrais chlorés.	
WENGÉ	Millettia laurentii De Wild. Fabaceae (Légumineuses)	Grand arbre de forêt dense humide d'Afrique centrale (RDC, Cameroun, Gabon). Bois brun foncé à noir violacé très recherché pour ébénisterie de luxe. Essence locale précieuse menacée. Fructification précoce mais efficacité dépend du diamètre. Légumineuse fixatrice d'azote.	Climat tropical humide équatorial. Forêt dense humide. Précipitations 1500-2000 mm/an bien réparties. Températures 22-28°C. Humidité atmosphérique élevée.	Croissance modérée à lente. Diamètre fertilité ≤10 cm. Atteint 20-30 m hauteur et 50-80 cm diamètre à maturité. Durée exploitation : 30-40 ans minimum pour bois d'œuvre de qualité.	Sol forestier profond (>1m), riche en matière organique, bien drainé. Précipitations >1500 mm/an. Altitude 0-1000 m. Espacement plantation : 3x3 à 4x4 m. Rotation longue (30-40 ans).	
KAMBALA / IROKO	Milicia excelsa (Welw.) C.C.	Grand arbre majestueux de forêt dense semi-décidue d'Afrique tropicale. Bois	Climat tropical humide	Croissance rapide à modérée. Jeunes : 1-2 m/an. Atteint 40-	Sol profond (>1 m), fertile, bien drainé. Tolère divers types sols.	

	Berg (syn. Chlorophora excelsa) Moraceae	jaune-brun à brun doré, très durable, résistant aux termites. Substitut africain du teck. Espèce protégée en raison de surexploitation. Très longévif (plusieurs siècles).	subhumide. Précipitations 1200-2500 mm. Supporte saison sèche marquée (3-5 mois). Températures moyennes 24-28°C. Résiste sécheresse une fois établi.	50 m hauteur et 100-200 cm diamètre à maturité. Révolution forestière : 60-80 ans. Fructification tous les 2-3 ans. Longévité >200 ans.	pH 5,5-7,5. Précipitations 1200-2500 mm/an. Plein soleil. Espacement plantation : 8x8 à 10x10 m. Éclaircies progressives nécessaires.
FRAKÉ LIMBA /	Terminalia superba Engl. & Diels Combretaceae	Grand arbre émergent de forêt dense humide d'Afrique centrale. Bois clair (blanc-jaunâtre) léger, facile à travailler. Recherché pour menuiserie intérieure, contreplaqué. Espèce pionnière à croissance rapide. Excellente pour plantations forestières à rotation moyenne.	Climat tropical humide chaud. Forêt dense et humide secondaire. Précipitations 1500-2500 mm bien réparties. Températures 24-28°C (optimum 27°C). Altitude 0-800 m.	Croissance très rapide. Hauteur 1,5-2 m/an premières années. Atteint 30-45 m hauteur et 80-150 cm diamètre à maturité. Révolution forestière : 25-35 ans pour bois d'œuvre de qualité.	Sol profond (>1m), fertile, frais, bien drainé. Préfère sols alluviaux, limono-argileux. pH 5,0-6,5. Précipitations >1500 mm/an. Pleine lumière. Espacement : 3x3 à 4x4 m. Éclaircies progressives indispensables.

Note : Ce tableau présente à titre indicatif et non exhaustif les principales caractéristiques des espèces envisagées. Les données peuvent varier selon les conditions locales spécifiques, les variétés utilisées et les pratiques culturales appliquées.

4.3.1.1.3. Critères d'adoption des essences et objectifs de plantations.

Mise en place et gestion des plantations. La gestion des plantations porte sur l'ensemble des opérations, depuis l'acquisition des plants et/ou semences jusqu'à la coupe, en passant par l'entretien et les interventions sylvicoles. Pour appuyer les activités communautaires, le projet signera des contrats basés sur la performance avec les CLD, résultat de la structuration du milieu. Ces contrats seront alignés sur les Plans simples d'utilisation des terres élaborés dans le cadre de la composante 1 et définiront clairement les contributions attendues des communautés en termes de superficies des terres et de main-d'œuvre, ainsi que de leur engagement à établir et à entretenir des plantations dans les zones retenues à cet effet. En termes d'essences au moins 70 à 80 d'Acacia sont recommandées comme espèce phare dans les plantations et l'objectif principal est pour les besoins en énergie comme utilité finale. La sélection des espèces est une réponse aux besoins énergétiques des communautés (bois de chauffe, charbon de bois, production d'huile de palme) et Importance culturelle et sociale des espèces pour les communautés locales (usages traditionnels, valeur symbolique, préférences alimentaires, pratiques ancestrales).

4.3.1.1.4. Acquisition des jeunes plants, de graines pour le semis-direct et autres semences

Dans le but de diversifier les modèles d'agroforesterie et promouvoir l'utilisation d'essences locales à croissance rapide, des cultures vivrières pour une plus grande durabilité, le projet signera aussi des accords avec de structure locale de recherche comme l'Institut national d'études et de recherches agronomiques (INERA), le Service National de Semences (SENASA) et d'autres fournisseurs des semences (agri multiplicateurs). En plus les semences des plantations du PGAPF serviront comme une banque des semences pour les pépinières au niveau terroir.

4.3.1.1.5. Mise en place des pépinières

Le projet fera la promotion des pépinières villageoises de proximité pour la production des plants forestiers et agroforestiers et aussi créer des emplois locaux. Des contrats au niveau de CLD seront signés avec des pépiniéristes sur la base de nombre d'hectare à couvrir. Des matériels (ainsi que des intrants (semences) seront disponibles pour la réalisation des pépinières sur la base de spéculation des communautés. Les sites des pépinières seront choisis en suivant la fiche d'exclusion inclus dans le CGES et en conformité avec la réduction des efforts d'arrosage sur site.

4.3.1.1.6. Transport des plantes

Les pépinières seront faites et aménagées sur les sites au niveau des terroirs villageois. Pour ce qui est du transport de ces plantules, les critères ci-dessous seront observés : le temps de transport réduit en vue d'éviter le risque hydrique ou choc thermique du déplacement, veiller à la conservation de la qualité des végétaux lors du transport afin que l'état de ces derniers soient bon lorsqu'ils arrivent sur le site des travaux. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de limiter les temps de transport lorsque cela est possible, déplacer les plantules la matinée pas sous une forte chaleur, protéger les plantes pendant les transports et en particulier d'éviter le courant d'air. Pour les boutures il sera conseillé de réduire le temps de transport au maximum de 24 heures. Les jeunes plants qui seront choisies pour transplantation doivent être vigoureuses et à l'âge de la transplantation et transport.

4.3.1.1.7. Stockage des plantes sur le site des travaux

Les critères ci-dessous seront observés en cas de stockage des plantes pour les travaux :

- Le choix du lieu de stockage : Les végétaux doivent être maintenus à l'abri du soleil et de la dessiccation (déshydratation).
- Au cas où les plants sont achetés, le stockage dans des hangars ou dans des locaux fermés ne doit pas dépasser 36 heures
- Suffisamment espacé les plantules en zone de stockage pour éviter qu'elles ne s'échauffent et qu'elles se flétrissent. Elles ne doivent dans aucun cas se toucher.
- Veiller à la qualité à l'achat du matériel végétal
- Faire un suivi prophylactique nécessaire en vue d'éviter toute attaque

4.3.1.1.8. Préparation de terrain et piquetage.

Le labour sera fait d'une manière mécanisée et ou manuelle tout en épargnant les arbres déjà existant dans les jachères ou savane. Ce labour sera profond est défini à une profondeur supérieure à 20 cm pour un meilleur effritement et un mélange visible du sol. De plus, cette action permet de réguler des relations importantes dans le sol, notamment l'air, l'eau et la thermique. Les opérations de préparation du terrain et de piquetage précéderont la mise en place des plants.

4.3.1.1.9. Trouaison et plantation

Les poquets ou trou seront faits en tenant compte des dimensions des sachets biodégradables contenant le plant qui seront trois fois plus la hauteur de ceux-ci. La mise en terre d'un plant se fera avec précaution sans casser la motte de terre tout en s'assurant avoir couper le bas du sachet avant transplantation.

4.3.1.1.10. Regarnissage

Sur la base de la revue de performance des plantations au niveau communautaire. Les opérations de regarnissage consisteront à remplacer les plants manquants ou morts ou flétris ou encore ayant été touché par le feu.

4.3.1.1.11. L'arrosage

Les périodes de plantation seront effectuées durant les périodes pluvieuses en vue de réduire la demande en eau durant cette période. Mais néanmoins il sera conseillé d'arroser le plant nouvellement planté en cas de disponibilité d'eau. Par la suite en fonction de la pluviométrie de l'humidité, ou de l'ensoleillement, il sera déterminé oui ou non de possibilité d'arrosage.

4.3.1.1.12. Fertilisation

Pour ce qui est de la plantation phare du projet, le choix du matériel végétal et le terreau lors de préparation de pépinière sont les éléments essentiels qui permettront aux plantules d'être vigoureuses et d'une terre assez fertile et riche en humus avant la transplantation. Mais néanmoins la fertilisation de poquet/trou sera nécessaire sur des sols pauvres en humus ou lessivés (latéritique). La fumure interviendra lorsqu'il y'a des plants qui n'ont pas bien poussés au niveau de la pépinière ou ayant un été acheté mais en difficulté de croissance. Après avoir creusé les trous, un apport en engrais

est important. Après la fermeture des trous, un arrosage est nécessaire. Aucun fertilisant industriel ne sera utilisé. Toutes les activités se feront conformément aux directives et exigences de la NES 3 .

4.3.1.1.13. Exploitation et maintenance

Pour une meilleur exploitation et maintenance, les critères ci-dessous seront observés :

- La création des pares-feux et création de bloc et allez de séparation au sein de plantations.
- La gestion participative au niveau communautaire pour la gestion de l'accès aux plantations.
- Les entretiens continus de la plantation contre la progression des mauvaises herbes
- L'inspection continue de site par les communautés et éviter les feux de brousses
- La replantation supplémentaire lorsque le taux de survie n'est pas suffisant.
- La sensibilisation continue sur les bonnes pratiques de gestion des plantations

4.3.1.1.14. Équipements et infrastructures

- Plusieurs équipements seront utilisés pour la conduite de l'implantation des arbres à savoir : arrosoirs, brouettes, le cordeau, le décamètre, le plantoir, la houe, la machette, EPI, etc.
- Les EPI devront être en fonction des risques et incluent les - chaussures appropriées avec protection des orteils et semelles antidérapantes capables de passer sur des surfaces irrégulières ; casque de protection - nécessaire si la re végétalisation se fait sous-couvert végétal ; etc.

4.3.1.1.15. Choix de la bonne période de plantations

Calendrier de la plantation en fonction des facteurs saisonniers, de la physiologie des plantes, des maladies, des insectes et de l'environnement. La bonne période de plantation est située en saison A lors de période de forte précipitation et en début de la saison B. Les critères suivants doivent être respectés : l'attente d'un cumul de pluie supérieure à 100 mm (quand il y'a un pluviomètre à disposition) ; la hauteur du sol humidifié et la taille ainsi que la qualité du matériel végétal.

Espèces à planter	MOIS DE L'ANNÉE											
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Acacia auriculiformis			✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Acacia mangium			✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Palmier à huile			✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Wengé (Milletia laurentii)			✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Kambala/Iroko (Milicia excelsa)			✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Fraké/Limba (Terminalia superba)		✓	✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓
Manioc		✓	✓						✓✓	✓✓	✓✓	✓
Maïs		✓							✓✓	✓✓	✓✓	✓
Niébé (Vigna unguiculata)		✓	✓						✓✓	✓✓	✓✓	✓
Arachide		✓o							✓✓	✓✓	✓✓	✓
Haricot		o✓	✓	✓					✓✓	✓✓	✓✓	✓

4.3.1.1.16. Engagement des parties prenantes

Pour décider où, quand et comment planter des arbres, il faut s'assurer que les communautés ont donné leur CLIP, réalisé le choix de site en conformité avec l'affectation issue de PSAT en plus des négociations en permanence avec les membres de la communauté du CLD afin d'en assurer le succès.

4.3.1.1.17. Acteurs primaires

Les acteurs principaux sont les chefs de terre qui mettent à la disposition de la communauté la terre et CLD qui signe les conventions pour la mise en œuvre des activités. Les Agences Locales d'Exécution aide à l'exécution des activités et le suivi des activités pour le paiement des PSE.

4.3.1.1.18. Acteurs secondaires

Le MEDD et ses services techniques au travers l'UC-PIF. Il joue un rôle important rôle dans l'orientation des stratégies du projet et coordonne la mise en œuvre des activités.

4.3.1.1.19. ONG/associations/coopératives

Agence Locale d'exécution participant dans la structuration et accompagnant les communautés dans la mise en place des plantations.

4.3.1.1.20. Ouvriers/planteurs

Membre de la communauté issu du ménage ayant manifesté son CLIP pour participer dans la mise en place d'une plantation agroforestière.

La gestion de la main-d'œuvre, y compris les ouvriers/planteurs, s'inscrit dans le respect strict de la Norme Environnementale et Sociale 2 (NES 2) de la Banque mondiale intitulée « Emploi et conditions de travail » ainsi que du Plan de Gestion de la Main-d'Œuvre (PGMO) élaboré spécifiquement pour le projet. Ces instruments visent à promouvoir des conditions de travail décentes, équitables et sécurisées pour tous les travailleurs du projet.

D'une manière générale, le tableau ci-dessous donne une vue des acteurs impliqués dans les activités de plantation ainsi que leurs rôles.

Tableau n°3 : recapitulant rôles des différents acteurs impliqués dans les activités de plantation d'arbres

Acteurs	Rôle
Autorités traditionnelles et chefs de terre	Mobiliser les populations pour les réunions de consultations publiques Participer au Développement de plans simples d'utilisation des terres au niveau des villages Faciliter la mise à disposition des espaces pour la mise en œuvre des activités au bénéfice des communautés
Pépiniéristes	Produire les jeunes plantules avec les semences mises à leur disposition et assure l'entretien et la conservation des plantules et livre les plantules au CLD
Unité de Coordination du PIF	Assurer la gestion de mise en œuvre Assure la gestion et le suivi environnemental et social
CLD	Structure de développement local utilisé comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités de projet. Regroupe tous les ménages

Acteurs	Rôle
	bénéficiaires ayant accordé leurs CLIP pour les plantations au sein du terroir
ALEs	Participer aux consultations publiques, aide la structuration du milieu, mais à la disposition des bénéficiaires les semences, renforce les capacités, supervise les activités.

Les activités qui vont faire l'objet de l'EIE sont repris dans le tableau ci-dessous

Tableau n°4 : sous projet faisant objet de l'EIES

Activités	Sous projet objet de l'EIES
Reboisement dans les zones de savane dégradées	Systèmes agroforestiers de cultures intercalaires (acacia-manioc), des systèmes agroforestiers pérennes (fruitiers, palmier à huile et cultures vivrières).

Pour le développement des chaînes de valeur de l'agroforesterie et du reboisement dans les zones de savane dégradées il sera question de :

- mettre en place des systèmes agroforestiers de cultures intercalaires (Acacia-Manioc), 17 850 ha
- mettre en place des systèmes agroforestiers de cultures pérennes (fruitiers, palmier à huile et cultures vivrières), 6375 ha
- mettre en place des plantations de bois d'œuvre, 1274 ha

Pour les activités d'agroforesterie et de reboisement dans les Kasaï Central et Kasaï Oriental, 25500 ha de nouvelles plantations selon les spéculations ci-haut citées sont envisagés. Par ailleurs, 73 980 hectares sont prévus pour la restauration et la protection des paysages par la mise en défens en RNA, conservation ou protection des forêts dans la composante 2.2.

Pour ce qui est des méthodes envisagées, il y aura :

- le passage en pépinière pour les plantations d'arbres suivi des repiquages de jeunes plants. La préparation de terrain se fera soit d'une manière mécanique (labour mécanisé) soit de manière manuelle.
- Pour les cultures associées c'est le semis direct sur champs par bouturage ou par graines.
- Il y aura de la Régénération naturelle assistée et mise en défens.

Le tableau ci-dessous donne une vue estimative par territoire des plantations sous-système agroforestier à mettre en place.

Tableau n°4 : estimation du nombre d'hectare par zone/territoires dans les provinces du Kasai Central et Kasai Oriental

PROVINCE	Territoires	Nombre des PSAT	Cibles AGROFORESTERIE (ha)
KASAI CENTRAL	Kazumba	30	3 000
	Demba	25	2 250
	Dimbelenge	20	2 250
	Dibaya	27	2 900
	Luiza	23	2 350
	Total Kasai Central	125	12 750

PROVINCE	Territoires	Nombre des PSAT	Cibles AGROFORESTERIE (ha)
KASAI ORIENTAL	Kabeya-Kamwanga	4	2 000
	Lupatapata	4	4 750
	Katanda	5	2 000
	Tshilenge	12	2 000
	Miabi	2	2 000
	Total Kasai Oriental	28	12 750

NB : dans le cadre du projet, l'agroforesterie à acacia manioc telle que préconisée par le projet est une agroforesterie dont le but est d'activer le recru de la jachère en y installant des espèces arborées à cycle court.

On entend par savane dans le cadre du projet toute formation herbeuse comportant un tapis de grandes herbes graminéennes mesurant, en fin de saison de végétation, au moins 80 cm de hauteur, avec des feuilles planes disposées à la base ou sur les chaumes, des herbes et plantes herbacées de moindre taille (Rafael Cámara, 2009).

Pour la catégorisation des projets agroforestiers (120 000 hectares de plantations en savane) :

- Plantations par d'environ 1 ha à 50 ha) par les communautés locales
- Les cofinancements en appui aux investissements agroforestiers privés notamment :
 - o Les petits propriétaires privés : plantations d'environ 10 ha à 50 ha
 - o Les petites et moyennes entreprises (PME) : plantations d'environ 50 ha à 1,000 ha

5. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant est appelé à élaborer l'EIES et son PGES conformément aux exigences des NES pertinentes pour le sous-projet et assurer la durabilité sociale et environnementale de ses différentes composantes, ainsi qu'en considérant les recommandations de la Note de Bonne Pratique-EAS/HS pour la gestion de ce type de risques. Pour le faire, le consultant exécutera les tâches ci-après : s'assurer que les communautés affectées et les autres parties prenantes sont impliquées et consultées dès le début du processus des études et tout au long de la durée de vie du projet, y compris à travers un mécanisme de gestion de plaintes non sensibles, sensibles et hyper sensibles ainsi qu'à travers les procédures de gestion de la main d'œuvre.

Le Consultant réalisera les tâches suivantes :

1. Résumé Exécutif : un résumé clair du projet de plantation forestière, présentant les objectifs, les bénéfices attendus, les impacts potentiels (positifs et négatifs), les mesures de prévention, de mitigation ou de compensation, les responsabilités, le suivi et le calendrier de mise en œuvre. Le résumé doit être rédigé en langage simple et compréhensible, avec des tableaux et graphiques pour faciliter la lecture.
2. Cadre légal et institutionnel : analyse des lois et règlements nationaux et internationaux applicables au projet, y compris les politiques environnementales, sociales et de sécurité, ainsi que les normes et bonnes pratiques internationales pertinentes pour les plantations forestières et tenant compte des exigences du CES, ainsi que les aspects VBG/EAS HS
3. Description du Projet : présentation du but et de la nécessité du projet. description succincte des activités prévues à chaque étape (préparation, plantation, entretien, récolte), en mettant l'accent sur celles susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social (sol, eau, biodiversité, communautés locales). Utilisation de cartes et schémas pour illustrer la localisation et l'étendue du projet
4. Zone d'Étude et d'Influence : définition de la zone où seront réalisés les études de base et de la zone d'influence où les impacts du projet pourraient se manifester. Justification de la méthodologie utilisée pour délimiter ces zones, en tenant compte des résultats des études et des bonnes pratiques.
5. Ligne de Base Environnementale et Sociale : collecte et analyse des données environnementales et sociales existantes dans la zone d'influence : état des sols, qualité de l'eau, biodiversité, usages des terres, caractéristiques sociales et économiques des populations locales. Les données doivent être quantitatives et fiables, avec justification des sources utilisées et Identification et Analyse des Risques et Impacts : identification systématique des risques et impacts environnementaux et sociaux directs et indirects à chaque étape du projet (préparation, plantation, entretien, récolte). Analyse des risques pour la santé, la sécurité, la biodiversité, les ressources naturelles et les communautés locales, y compris les impacts cumulatifs et les risques liés au changement climatique.
6. Analyse des Alternatives : présentation des différentes options de localisation, de conception et de gestion du projet, avec justification du choix retenu en fonction des critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux. Quantification des impacts pour chaque alternative, si possible.
7. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) : élaboration d'un plan détaillant les mesures à prendre pour prévenir, atténuer ou compenser les impacts identifiés. Le plan doit inclure un calendrier, les responsabilités, le budget estimé, et un programme de suivi et de contrôle des mesures. Les mesures peuvent inclure : gestion des déchets, restauration des sols, protection de la biodiversité, sécurité des travailleurs, prévention du travail des enfants et de la violence basée sur le genre, et procédures en cas de découverte archéologique.
8. Faire émerger une série des critères E&S ainsi que des normes/standards de gestion durable des espaces sylvicoles et agroforestiers applicables aux petits exploitants agroforestiers et de création de palmeraies en conformité avec les exigences de la Norme de la Table ronde sur l'huile de palme durable
9. Consultations Publiques : organisation de consultations avec les parties prenantes (autorités locales, communautés, groupes vulnérables) avant et après l'élaboration du rapport EIAS, afin de recueillir leurs avis et préoccupations. Documentation du processus, des participants, des sujets abordés et des réponses apportées, en garantissant la confidentialité des données personnelles.

6. METHODOLOGIE PROPOSEE

Le Consultant devra adopter une approche méthodologique systémique, participative et scientifiquement robuste, conforme aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et à la législation environnementale de la République Démocratique du Congo. La méthodologie s'articulera autour de sept (7) phases complémentaires garantissant une évaluation rigoureuse des impacts des sous-projets agroforestiers sur 25 500 hectares dans les provinces du Kasai Central et Kasai Oriental

Phase 1 : Cadrage et démarrage comprendra une réunion de cadrage avec l'UC-PIF, les Agences Locales d'Exécution (ALE) et les parties prenantes clés pour valider le plan de travail, clarifier les attentes et établir les modalités de collaboration

Phase 2 : Revue documentaire et analyse du cadre légal consistera à collecter et analyser les documents du projet (CGES, PMPP, PSAT, PGMO, CPPA, etc.), les études techniques disponibles (monographies, atlas forestiers, données climatiques), ainsi que le cadre juridique national et international applicable. Une analyse comparative des alternatives de mise en œuvre sera réalisée selon des critères environnementaux, sociaux, économiques et de durabilité.

Phase 3 : Collecte de données ne devrait pas être approfondie mais basée sur une évaluation préliminaire des impacts potentiels dans la zone d'influence. La collecte ciblera les informations requises pour gérer les impacts et mettre en place des mesures d'atténuation appropriées. Elle mobilisera des méthodes quantitatives et qualitatives combinées :

- Données biophysiques : apprécier l'état des sites potentiels sur les plans biophysique et humain, caractérisation des sites par cartographie SIG, informations sur les données pédologiques, informations forestiers et floristiques, informations faunistique (observations directes et indirectes, identification espèces clés et sensibles), évaluation des ressources en eau et collecte de données climatiques.
- Données socio-économiques : Enquêtes ménages quantitatives auprès d'un échantillon stratifié (marge d'erreur $\pm 5\%$, niveau de confiance 95%), entretiens semi-directifs, Groupes de Discussion Focalisée homogènes incluant des sessions séparées par genre et catégorie (agriculteurs, femmes, jeunes, peuples autochtones, personnes vulnérables), et consultations publiques élargies garantissant une participation inclusive. Un module spécifique sensible aux traumatismes sera déployé pour l'évaluation des Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS), avec orientation des survivant(e)s vers les services d'assistance disponibles.

Phase 4 : Évaluation des impacts et modélisations spécifiques aux plantations constituera le cœur analytique de l'EIES. Cette phase accordera une attention particulière aux spécificités des plantations agroforestières dont les objectifs principaux sont : la séquestration carbone, la restauration des sols, le contrôle de l'érosion, la conservation de la biodiversité, la génération de revenus et d'emplois, et la fourniture de services écosystémiques locaux (eau, microclimat, fertilité), Santé, sécurité et nuisances :

Le Consultant devra mobiliser les outils de modélisation pour quantifier les impacts environnementaux, économiques et sociaux des plantations :

Phase 5 : Élaboration des mesures d'atténuation et du PGES appliquera la hiérarchie d'atténuation (Éviter → Minimiser → Restaurer → Compenser) pour concevoir des mesures adaptées à chaque impact. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) consolidera l'ensemble des mesures



dans des programmes opérationnels : gestion environnementale (sols, biodiversité, eau, déchets, feux de brousse, espèces exotiques etc.), gestion sociale (foncier, genre, peuples autochtones, main-d'œuvre, VBG/EAS/HS, santé-sécurité), mobilisation des parties prenantes, suivi-évaluation (indicateurs biophysiques et socio-économiques), renforcement des capacités et arrangements institutionnels.

Chaque mesure sera documentée dans une fiche technique détaillée précisant : l'impact concerné, la phase du projet, l'importance de l'impact, la description de la mesure, le type d'atténuation (éviter/minimiser/restaurer/compenser), le responsable de mise en œuvre, le calendrier, le coût estimé, les indicateurs de suivi mesurables, la fréquence de suivi et le responsable du suivi.

Le PGES inclura également un Guide agroenvironnemental des plantations agroforestières à l'usage des petits exploitants, ainsi qu'une Checklist de contrôle environnemental et social applicable à toutes les nouvelles plantations du projet, et une liste exhaustive des critères E&S et normes/standards de gestion durable des espaces sylvicoles et agroforestiers. Ces critères et normes constitueront le référentiel obligatoire pour toutes les nouvelles plantations appuyées par le projet au-delà des premières plantations évaluées par cette EIES.

Phase 6 : Consultations publiques et diffusion. Le consultant organisera des ateliers de validation provinciaux (Kasaï Central et Kasaï Oriental, chacun incluant autorités provinciales, services techniques, ALE, représentants CLD, ONG, société civile) et des restitutions communautaires (par territoire, avec format inclusif garantissant la participation des femmes, jeunes et peuples autochtones). Le rapport final validé sera diffusé publiquement sur les sites web de l'UC-PIF et de la Banque mondiale, avec dépôt de copies papier dans les lieux accessibles et diffusion d'un résumé non technique trilingue (français, anglais, lingala) en formats accessibles (brochures, affiches, support audio pour populations analphabètes). Il sied de noter que les consultations publiques se feront en début de mandat : Information des parties prenantes, présentation des objectifs, recueil des préoccupations initiales, durant l'évaluation : Collecte de données sociales, validation des constats et finales : Présentation et validation des résultats, du PGES et des mesures d'atténuation

Phase 7 : Rédaction et soumission des livrables

7. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DES LIVRABLES

7.1. Durée de la mission

La mission se déroulera en République Démocratique du Congo dans les Provinces du Kasaï Central et Kasaï Oriental. La durée prévue d'exécution des prestations est de cent jours (100) jours

7.2. Livrables

Le rapport d'EIES sera rédigé en trois temps :

- Produira : un rapport de cadrage maximum 30 pages, méthodologie détaillée de l'étude, programme de travail et calendrier, zone d'influence, identification préliminaire des impacts majeurs et plan des consultations publiques.
-



- un premier rapport provisoire d'EIES (150 pages maximum hors annexes), un deuxième rapport provisoire intégrant les commentaires des parties prenantes issues des consultations, et
- un rapport final définitif intégrant les commentaires de la Banque mondiale, accompagné de bases de données complètes (PV, photos géolocalisées, fichiers Excel, Shapefiles SIG) et Critères et normes finalisés pour plantations futures
- Le rapport d'EIES sera rédigé en trois (03) temps :
- Les bases de données entières soumis avec les premières versions des rapports (PV, photos, identifiants, liste des personnes consultées, fiches Excel, etc.)
- Ces rapports seront soumis en version papier et numérique sur CD (en fichier Word, Excel et Shapefile pour les cartes). Le consultant doit utiliser le correcteur automatique de l'orthographe et de la grammaire avant de soumettre les différentes versions des rapports (provisoire et définitif). La langue de rédaction des rapports est le français.
- La remise des livrables et leur examen et validation se fera suivant le calendrier ci-après :

Tableau n°5: calendrier et examen des Livrables	Période ¹
Rapport de cadrage	T0 + 5 jours
Premier rapport provisoire conforme au CES de la BM en version électronique	T0 +75 jours
Deuxième rapport provisoire intégrant les commentaires des principales parties prenantes en Cinq (05) exemplaires avec une version électronique	T0 +95 jours
Troisième rapport définitif intégrant les commentaires de la Banque mondiale en Cinq (05) exemplaires avec une version électronique	10 jours après réception des commentaires

Dans ce tableau :

- T0 = la date de notification du démarrage de la mission.
- Des délais supplémentaires sont possibles si l'EIES doit aussi faire l'objet d'une approbation par l'autorité nationale compétente.
- Suivi et validation des rapports de l'étude

¹ Ces délais comprennent également le temps consacré à l'examen des livrables

8. MODALITE DE PAIEMENT

La remise des rapports et les modalités de paiements sont les suivantes :

ITEM	FAIT GENERATEUR	CALENDRIER	PAIEMENT
1	Signature du contrat	T0	0 %
2	Démarrage des prestations	T0	10 %
3	Rapport de démarrage de la mission	T0 + 5 jours	20 %
4	Rapport provisoire de l'EIES	T0 + 75 jours	40 %
5	Rapport final après prise en compte observation des commentaires de l'UC-PIF	T0+95 jours	15 %
6	Version finale intégrant les observations de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) et de la Banque mondiale		15 %
Total			100

9. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport doit comprendre globalement :

- Page de garde
- Table des matières
- Liste des sigles et abréviations
- Résumé exécutif en français, anglais et lingala
- Introduction
- 1. Objectifs de l'étude
- 2. Responsables de l'EIES
- 3. Méthodologie
- 4. Cadre politique, juridique et institutionnel
- 5. Description du projet (objectif, analyse des alternatives, alternative retenue, composantes, activités, responsabilités)
- 6. Données de base (Description et l'analyse de l'état initial du site et de son environnement physique, biologique, socioéconomique et humain et relatives aux VBG, y compris EAS/HS)
- 7. Identification, analyse et évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux
- 8. Risques d'accident et mesures d'urgence
- 9. Mesures d'atténuation et de bonification
- 10. Mesures et actions clés du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) applicables au sous-projet
- 11. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- 12. Consultation du Publique et Mobilisation des parties prenantes
- 13. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- 14. Conclusion et recommandation
- Références bibliographiques
- Annexes
- Une liste non exhaustive des annexes :
- Les TDR pour l'EIES ;



- Le programme de sensibilisation et d'information ainsi que les procès-verbaux des réunions tenues avec les populations,
- Les listes des personnes consultées ;
- Les rapports de réunions des séances de restitution ;
- Comptes rendus des réunions, des consultations et des enquêtes associant les parties prenantes, y compris les personnes touchées et les autres parties concernées.
- Liste des rapports ou des plans associés, cartes, figures, de la documentation relative à la consultation du public, des différents documents administratifs, des résultats des analyses, des informations supplémentaires relatives à l'étude ;
- Checklist de contrôle E&S des plantations sous-système agroforestier
- Liste des critères E&S ainsi que des normes/standards des systèmes agroforestiers
- Etc.

10. PROFIL CONSULTANT

Le Consultant devra être un Bureau d'études agréé et spécialisé dans le domaine de l'environnement et justifier d'une expérience pertinente, notamment :

- Avoir réalisé au moins quatre (04) EIES au cours cinq (05) dernières années dont une dans le secteur agricole ;
- Avoir conduit au moins une EIES conformément au nouveau CES ;
- Avoir mené au moins deux (02) missions en évaluation environnementale et sociale au cours de trois (03) dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance des lois et règlements en vigueur en RDC en matière d'environnement et de développement social.
- La firme ou les membres clés de l'équipe doivent disposer d'une connaissance approfondie du contexte de la République Démocratique du Congo.
- Justifier d'une expérience antérieure confirmée/avérée en EIES dans le domaine de la foresterie ou dans des domaines l'équivalents en République Démocratique du Congo, avec au moins trois (3) projets similaires réalisés.

Le Consultant doit avoir de l'expérience sur les aspects SSE (santé et sécurité de l'environnement) et en SST (santé et sécurité au travail), sur les questions en rapport avec l'agroforesterie, l'agriculture, la sylviculture, une connaissance sur le processus REDD+ serait un atout. Il doit également avoir une connaissance des langues locales et de l'expérience en matière de consultation du public.

Le personnel clé exigé du Consultant est le suivant :

(i) Expert(e) Environnementaliste Chef de mission

a) Un(e) Chef de mission, spécialiste en évaluation environnementale et sociale, répondant au profil suivant :

- Être détenteur/-trice d'un diplôme de niveau universitaire en sciences de l'environnement (bac+5), social ou équivalent ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience globale dont sept (07) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;

- Avoir participé à au moins quatre (04) études d'impact environnemental et social de projets en tant que Chef de mission pendant les cinq (05) dernières années, dont au moins deux (02) pour des projets de développement, du secteur agricole, forestier ;
- Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale et de la législation nationale en la matière ;
- Avoir réalisé ou participé à au moins une (01) mission dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale de projets en Afrique Centrale pendant les cinq (05) dernières années ;
- Avoir une expérience sur les aspects EHS et avoir une formation ISO 45001 ;
- Une expérience professionnelle dans le secteur de la gestion des ressources naturelles devra être un atout ;
- Avoir une maîtrise des anciennes politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale, y compris les lignes directrices sur la gestion des risques d'EAS/HS ;
- Avoir une expérience dans la définition des critères E&S et de normes E&S des guides agroenvironnementaux.
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit la connaissance du tshiluba serai un atout ;

(ii) Experts associés

b) Un(e) Expert(e) Environnement, répondant au profil suivant :

- Être détenteur/-trice d'un diplôme de niveau universitaire en Environnement (bac+5);
- Avoir au minimum dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement et projet de développement ;
- Avoir réalisé ou participé activement à au moins cinq (05) études d'impact environnemental et social (EIES) au cours des sept (07) dernières années : dont : au moins deux (02) dans le secteur agricole, agroforestier ou forestier, au moins une (01) portant sur des projets impliquant des communautés locales et des petits exploitants, au moins une (01) réalisée en Afrique subsaharienne"
- Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale et des NES et suivi au moins une formation sur le CES ;
- Bonne maitrise du processus d'animation et d'accompagnement des communautés
- Avoir une connaissance du tshiluba serait un atout.

c) Un(e) Spécialiste en Sociologie et VBG, répondant au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire en sociologie, anthropologie ou sciences sociales ou équivalent (bac+5 ou équivalent) ;
- Avoir au minimum huit (08) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la sociologie ou de l'anthropologie ou de la socio-anthropologie ;
- Avoir au moins sept (07) années d'expérience globale, dont cinq (05) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Au moins huit (8) ans d'expérience en évaluation sociale, en engagement des parties prenantes et en CLIP, avec une bonne connaissance du contexte socioculturel des provinces du Kasai
- Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale et des NES ;
- Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale et des NES ;
- Expériences dans l'analyse et la compréhension des systèmes dynamiques socio-culturelles ;
- Bonne maitrise du processus d'animation et d'accompagnement des communautés et dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, la santé de la reproduction, basées sur l'IEC/CCC

- Expérience confirmée de cinq (5) dans la conduite d'études et/ou des travaux socio-anthropologiques en lien avec les problématiques de gestion des ressources naturelles, de la conservation de la nature et de l'intégration des groupes vulnérables dans des projets de développement ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s des VBG, l'approche axée sur le/la survivant(e) et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux cas de VBG ;
- Excellente connaissance des principes directeurs et des meilleures pratiques relatives à la collecte d'informations relatives au VBG, y compris les Lignes directrices de l'OMS de 2007
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Connaissance du Tshiluba est un atout

d) Un(e) Ingénieur Agronome, répondant au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (bac+5 ou plus) en sciences agronomiques ;
- Avoir au moins (10) années d'expérience professionnelle sur les filières agricoles, l'économie rurale agricole, les cultures pérennes/vivrières, les entreprises agricoles de base, l'agriculture durable ;
- Avoir une expérience avérée dans le domaine de gestion des ressources naturelles et la chaîne de valeurs ;
- Avoir une expérience dans la modélisation des impacts d'un projet de plantation d'arbres (reboisement/afforestation/agroforesterie),
- Avoir une connaissance le diagnostic des filières agricoles, d'inventaire des modèles et itinéraires techniques agricoles et systèmes culturaux et itinéraires techniques ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une connaissance des politiques agricoles, d'aménagement du territoire et de gestion durable des terres et des forêts en lien avec les défis des Objectifs de Développement Durable et de la REDD+ en RD Congo serait un atout ;
- Connaissance du Tshiluba est un atout.

e) Profil de l'Expert(e) SIG (Systèmes d'Information Géographique)

Un(e) Expert(e) SIG, répondant au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (bac+5 ou plus) en géographie, géomatique, cartographie, aménagement du territoire, sciences environnementales ou équivalent ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique (SIG) et de la cartographie ;
- Avoir participé à au moins trois (3) missions d'évaluation environnementale et sociale impliquant la cartographie et l'analyse spatiale au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins une (1) dans le secteur agricole, forestier ou agroforestier ;
- Avoir une expérience avérée dans la production de cartes thématiques, l'analyse spatiale, la télédétection et l'utilisation des outils SIG (ArcGIS, QGIS ou équivalent) ;
- Avoir une maîtrise des techniques de collecte de données géospatiales, incluant l'utilisation de GPS, drones, imagerie satellite et outils de cartographie participative ;
- Avoir une expérience dans la cartographie des zones de savane, des paysages forestiers et des espaces agroforestiers en Afrique Centrale serait un atout ;

- Avoir une connaissance des systèmes de gestion des ressources naturelles et de la planification territoriale, notamment dans le cadre de projets REDD+ ou de développement rural ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) ou de documents similaires serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de leur application dans les évaluations d'impact ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de produire des cartes, rapports cartographiques et analyses spatiales dans cette langue ;
- Connaissance du Tshiluba est un atout.

Il sied noter que le (la) Consultant(e) principal ainsi que les modérateurs, modératrices, traducteurs cas échéant, etc. qui participeront dans la réalisation de l'EIES devront signer le code de bonne conduite du projet à la signature du contrat, et au plus tard avant le démarrage des activités.

11. OBLIGATION DU CONSULTANT

Le Consultant est responsable de :

- la description de la méthodologie utilisée pour réalisation de cette évaluation environnementale et sociale ;
- la conception et de la conduite de l'étude conformément au CES de la Banque mondiale, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- la fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- L'organisation et de la tenue des ateliers de validation de l'étude auprès des parties prenantes du projet.

Durant toute la mission, le Consultant, aura un devoir de réserve et de confidentialité dans le respect des règles et des procédures en vigueur au niveau national et à la Banque mondiale.

Annexe 1 : PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE LA ZONE D'ETUDE

Ces travaux seront réalisés dans les 10 Territoires de deux Provinces dont Kasai Central et Kasai Oriental, respectivement Kazumba, Dimbelenge, Demba, Luiza et Dibaya et Ngandajika, Lubao, Kabinda, Kamiji et Lwulo. Selon l'approche de mise en œuvre, ils seront exécutés 25 km de part et d'autre de la route nationale numéro 1(RN1) et RN2 et dans une estimation de 460 villages.

11.1.1. Le climat

Le climat des provinces de Kasai Central et Kasai Oriental est de type tropical chaud et humide, avec une alternance de saisons : une saison de pluies et une saison sèche Ce climat est du type tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de saisons à savoir : la saison de pluie et la saison sèche. Les deux Provinces sont caractérisées par une quasi-absence de saison sèche et par une forêt dense et humide. Au sud, la province connaît une saison sèche plus longue, avec une savane. La température moyenne varie de 25 à 30 °C.

Les deux Provinces compte deux zones agro-écologiques notamment la zone Nord à prédominance forestière qui est favorable aux cultures industrielles et vivrières et la zone Sud des savanes qui est à vocation agropastorale.

11.1.2. Le relief et le sol

Le Kasai Central dispose des sols sablo argileux, sablonneux et ferralitiques qui sont par endroit aptes à l'agriculture tropicale, cette dernière pousse une végétation diversifiée. Le territoire de Demba est une zone à forte production suite à l'importance de la forêt qui présente des sols meilleurs qu'en savane. Le sol à prédominance argileux offre d'énormes potentialités agricoles. Les deux Provinces comptent deux zones agro-écologiques notamment la zone Nord à prédominance forestière qui est favorable aux cultures industrielles et vivrières et la zone Sud des savanes qui est à vocation agropastorale.

Le relief de la Province de Kasai Central est peu varié, dominé par les plateaux dont les altitudes moyennes varient entre 500 et 1000 m. Le sous-sol est constitué essentiellement des roches granitiques dont l'affleurement fait l'objet des carrières. Il regorge ainsi des ressources minières telles que le Diamant dans les Territoires de Demba, Kazumba, et Dimbelenge ; l'Or dans le Territoire de Luiza et dans le Sud de Dibaya ; le Nickel, le Chrome et le Cobalt dans la Ville de Kananga et dans le Territoire de Kazumba pour la Province du Kasai Central. Tandis qu'au niveau de la Province de Kasai Oriental, on trouve.

La Province du Kasai Oriental comprend trois grands groupes de sols appartenant à l'ordre des Kaolisols, selon la classification de l'INEAC (SYS,1961) :

- Les sols de la plus grande partie de la province appartiennent au groupe des Anéroferrals (sur sable du Kalahari) ; ce sont des sols avec une teneur en argile inférieure à 20%, sans réserve minérale à rapport limon/argile faible, et profondément lessivés ;
- Les ferrisols (sur roches Karoo) sont présents dans le Nord-Est (vallée de la Lomami). Ces sols ont un rapport limon/argile élevée en moyenne, Une bonne structure et / ou une réserve minérale appréciable sont les caractéristiques importantes de ces sols. Les sols du Sud de la province appartiennent au groupe des ferralsols (sur roches non différenciées) avec teneur en

argile de plus de 20%, sans ou avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon/argile ;

- Les Renoferrals (de la savane) du groupe des Renoferrals se retrouvent en grande partie dans le district de Kabinda.

11.1.3. L'hydrographie

L'hydrographie de la Province du Kasai Central est abondante et offre d'immenses possibilités de traitement d'eau potable, de la production de l'électricité, de navigation, de pêche et d'irrigation. Le principal cours d'eau est la rivière Kasai qui est alimentée par plusieurs affluents dont les plus importants sont Lulua, Lukenie, Sankuru, Tshikapa, Loangotshimo, Lumbembe, etc.

Par ailleurs, la Province dispose de deux principaux lacs ci-après : Munkamba et Fwa dans le Territoire de Dimbelenge.

Les algues (Nzaula) qui poussent dans la plupart de rivières et lacs constituent des aliments riches en protéines végétales. Toutes ces potentialités sont insuffisamment exploitées à cause de la faiblesse des capacités managériales relevant de la gouvernance et des aptitudes endogènes de la population.

La Province du Kasai Oriental est caractérisée par le bassin hydrographique de la Lukenie dont les affluents sont nettement orientés à l'Est-Ouest, est navigable jusqu'à Kole. Toutefois, aux confins Nord de la Province, il y a les rivières Lomela aussi navigable, Tshuapa et Salonga qui ont une orientation SSE – NNW. La superficie du bassin versant de la rivière Lomela à Lomela est de 8.550 km². Au Nord de Lubao la rivière Lomami fait la frontière Est entre la Province du Kasai Oriental et celle du Maniema ; elle est orientée Sud – Nord.

Le cours des rivières est tranquille pour l'ensemble des sections situées à une altitude inférieure à 500 m. Le passage à un niveau supérieur est marqué par la présence de rapides et même de chutes. C'est le cas de Lubi à Mulowaie – Nord du District de Tshilenge et du Sankuru – Lubilashi en amont de Pania Mutombo.

11.1.4. Végétation

La végétation de la province de Kasai Central est caractérisée par la présence de deux principaux types de biomes : la forêt et la savane. La forêt est surtout présente dans la partie nord des territoires de Demba et Dimbelenge, tandis que la savane guinéenne occupe une grande partie du reste de la province.

La forêt est concentrée dans la partie nord des territoires de Demba et Dimbelenge, avec une présence plus importante dans la zone de Demba où les sols sont plus fertiles.

La savane guinéenne est largement répandue dans le sud de la province, notamment dans les territoires de Luiza et Kazumba. La savane guinéenne peut être soit arborée (avec des arbres), soit herbeuse (avec des herbes).

Du point de vue phytogéographique, la Province du Kasai-Oriental est couverte par deux principales formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud.

La limite sud de cette formation végétale suit une ligne partant de Katako-Kombe vers le Sud et bifurquant vers l'Ouest au niveau de la séparation entre les Territoires de Lusambo-Lubefu et celui de Kabinda.

Les savanes occupent le reste de la Province du Kasai-Oriental où la hauteur des pluies varie entre 1400 et 1500 mm. Ce sont les savanes guinéennes entrecoupées de forêts semi-décidues, subéquatoriales et guinéennes, en galeries ou massifs isolés. Le taux de boisement est très faible. La végétation varie suivant la nature du terrain. Elle est dominante d'*Hyparrhenia sp*, sur sols sablonneux et d'*Imperata sp* sur les sols lourds.

11.2. INFRASTRUCTURES DE BASE

Les infrastructures de base peuvent contribuer à réduire la pauvreté, car elles permettent de fournir un ensemble de services de base aux ménages. Les efforts du Gouvernement provincial pour la reconstruction de la province, se consolident davantage avec la réalisation des travaux et des ouvrages au niveau des Entités Territoriales Décentralisées (ETD). Cependant, dans ce secteur particulièrement important, l'absence de visibilité et de traçabilité des projets des infrastructures économiques de base constitue une contrainte majeure.

Les actions à mener vont consister à la réhabilitation des infrastructures dans tous les secteurs socio-économiques en vue d'appuyer le rétablissement des conditions adéquates afin de permettre la relance économique et l'amélioration de la qualité de vie de la population, au moyen de services de transports opérant de façon continue, concurrentielle et sûre.

Le gouvernement provincial doit promouvoir la lutte contre les constructions anarchiques et développer les outils d'aménagement de la province ainsi que les instruments pour une urbanisation maîtrisée.

Dans les deux Provinces (Kasai Central et Kasai Oriental), il n'existe pas d'industries extractives agro-alimentaires et de transformation. Les voies de transport particulièrement, les routes et le chemin de fer sont délabrés et il y'a une difficulté d'exportation des produits agricoles des lieux de production vers les centres de consommation.

Néanmoins, pour booster le commerce et faciliter la circulation des personnes et de leurs biens sur l'ensemble de la Province, le Gouvernement Provincial et ses partenaires ont réhabilité 129 Km de routes de desserte agricole et entretenu plusieurs Km de route d'intérêt national et provincial, ainsi que des ponts sur plusieurs tronçons routiers. Aussi le projet PACT II qui est en phase des études pour réhabiliter l'axe routier Kananga (Kasai Central) – Mbuji Mayi (Kasai Oriental) jusqu'à Lubao (Lomami).

Le réseau hydrographique assez dense est loin de couvrir les besoins de ses populations en matière de disponibilité de l'énergie électrique et d'accès à l'eau potable.

11.3. SITUATION ECONOMIQUE

Les Provinces du Kasai Central et Kasai oriental sont comptées parmi les Provinces les plus pauvres du pays, selon les indicateurs issus des dernières enquêtes socioéconomiques (Enquête 1-2-3 en 2012 et EDS en 2013/2014). Son économie repose sur l'agriculture vivrière et sur le commerce de gros et de détail. Les cultures les plus pratiquées sont celles de maïs, arachide, niébé, manioc, banane et huile de palme tandis que l'élevage dominant est celui du petit bétail principalement les caprins et les porcs.



Le commerce est pratiqué dans toute les provinces mais surtout dans les Villes de Kananga et Mbuji-Mayi. La réouverture des frontières entre la RDC et l'Angola après deux décennies de fermeture est une valeur ajoutée pour le développement du commerce transfrontalier qui alimente la Province par des divers produits de première nécessité.

Les exploitations minières de l'or et /ou du diamant sont artisanales dans les Territoires de Luiza, Kazumba, Demba et Dimbelenge. Les industries n'existent pas dans cette partie du Pays. La Province est donc condamnée à importer tous les produits manufacturés d'autres Provinces de la RDC et de l'Angola voisin.

Le transport urbain est assuré par quelques minibus sur la seule ligne Notre Dame – Marché M'Zee Laurent Désiré Kabila. Les motos aident les personnes et leurs biens à atteindre toutes les destinations. Les vélos avec le phénomène « Bayanda », approvisionnent la Ville en denrées alimentaires à partir d'une région côtière et des Territoires.

Selon le Recensement Général des Entreprises congolaises piloté par l'Institut National de la Statistique (INS en sigle), les zones de concentration d'activités économiques représentent 60,1% en zones urbaines, 35,7% en zones rurales et 4,2% en zones semi-urbaines.

